

Caisse de retraite du corps enseignant : exercice de 1914 [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 13

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gardiennes de vacances, ouvertes pendant les quatre premières semaines des vacances d'été, tous les après-midi de 2 h. à 6 h., sauf le samedi. Aussi souvent que le temps le permet, elles sont consacrées à des promenades dans les environs de la ville, à des visites de musées, à des jeux en plein air ou au jardinage, à des bains au lac, etc. Chaque classe a droit à prendre le bateau ou le train une ou deux fois pendant la durée des vacances (dépense maximum par enfant et par course : 25 centimes). Les instituteurs et institutrices des classes de vacances touchent une indemnité de 6 fr. par après-midi. »

Nous pensons qu'il serait possible de recevoir dans les classes gardiennes qui s'organiseraient chez nous, les écoliers plus ou moins livrés à eux-mêmes en dehors des classes, ou trop mous et négligents pour songer à employer utilement leurs loisirs. Chaque classe en fournirait, de semaine à semaine, son petit contingent, et les élèves de plusieurs classes seraient réunis, de 4 à 6 ou 7 h. du soir par exemple, sous la direction d'un maître qui serait rétribué pour ce service supplémentaire. Une partie du temps serait réservée au travail scolaire, et l'autre partie, à des exercices divers, travaux manuels, jeux, chants, etc.

Quel éducateur ne saisit le caractère intéressant et utilitaire d'une institution de ce genre ?

(A suivre.)

Firmin BARBEY.



CAISSE DE RETRAITE DU CORPS ENSEIGNANT

Exercice de 1914

(Suite et fin.)

Etat des sociétaires. — La statistique des membres de notre association ne varie pas considérablement d'une année à l'autre. Cependant elle présente aussi son intérêt.

Au 31 décembre 1914, la Caisse de retraite comptait 574 membres classés comme suit :

a)	Sociétaires ayant reçu la pension de	80 fr.	21		
b)	»	»	»	120 à 300 fr.	25	
c)	»	»	»	300 à 500 fr.	76	
d)	»	ayant versé les 25 cotisations	69		
e)	»	»	la cotisation de 15 fr.	3	
f)	»	»	»	40 fr.	317
g)	»	en retard pour le payement de leur cotisation.	63		
				Total	<u>574</u>	

Suivant les informations recueillies par le caissier, 7 sociétaires pensionnés sont décédés en 1914. Ce sont :

1 ^o Toffel, Jean, à Genève, pension de	Fr.	500
2 ^o Mathey, Emile, à Belfaux, pension de	»	300
3 ^o Rey, Joseph, à Mechenbühl	»	150
4 ^o Grandgirard, Alex., à Cugy, pension de	»	80
5 ^o Borghini, Louise, à Romont, pension de	»	500
6 ^o Aebischer, Anna, à Fribourg, pension de	»	500
7 ^o Chassot, Joséphine, à Fribourg, pension de	»	80

Les quatre dernières pensions sont éteintes et par suite de ces décès la Caisse est déchargée d'une dépense annuelle de 1,410 fr.

Nous croyons devoir signaler ici une interprétation des dispositions légales sur la Caisse de retraite concernant la pension garantie aux mineurs.

D'après la pratique suivie jusqu'à ce jour, la pension est acquise au 31 décembre de chaque année et les bénéficiaires qui meurent avant cette date ou plutôt leurs ayants cause n'ont aucun droit à la pension dans le cas d'une succession indirecte.

On ne saurait appliquer la même règle aux orphelins *qui ont droit de toucher la pension jusqu'à l'âge de 18 ans révolus*. Pour exécuter ce texte, selon le prescrit de la loi, il y a lieu de servir à un mineur la pension calculée à rate de temps jusqu'au jour où il a atteint ses 18 ans.

Dix-huit nouveaux membres, soit 10 institutrices et 8 instituteurs, entrés dans le corps enseignant en 1914, doivent payer leur première cotisation au cours du premier trimestre 1915.

Le Comité s'était fait, auprès de la Direction de l'Instruction publique, l'écho de plaintes émanant de quelques jeunes maîtres appelés à des remplacements et qui n'auraient pas été admis à faire valoir ces années pour la retraite. Un récent arrêté du Conseil d'Etat remet les choses au point et dit à ce sujet :

« Tout instituteur remplaçant agréé par la Direction de l'Instruction publique et qui a revendiqué l'avantage de faire compter ses années de suppléance a obtenu cette autorisation. »

Avis aux intéressés.

Comptes de 1914. — Ces comptes ont été examinés et vérifiés par le Comité, dans sa séance du 27 mai, et le 31 mai, par la Commission examinatrice qui les a approuvés. Ils sont établis, comme d'habitude, avec propreté, clarté et exactitude. Voici le sommaire de l'exercice.

RECETTES ORDINAIRES

I. Intérêts des capitaux	Fr.	18,194	35
II. Cotisations des membres.	»	15,530	—
III. Subside de l'Etat	»	15,445	—
IV. Amendes scolaires.	»	2,844	60
V. Divers	»	44	28
Total	Fr.	52,058	23

RECETTES EXTRAORDINAIRES

I. Remboursements de capitaux. Fr. 66,135 55

DÉPENSES ORDINAIRES

I. Pensions	Fr.	40,580 —
II. Remboursements de cotisations.	»	310 62
III. Traitements. — Frais d'administration.	»	1,049 50
IV. Impôts.	»	1,211 —
V. Divers	»	68 87
Total	Fr.	<u>43,219 99</u>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

I. Placements de capitaux	Fr.	72,838 22
II. Secours.		— —
III. Divers	»	100 —
Total	Fr.	<u>72,938 22</u>

Récapitulation.

Recettes ordinaires	Fr.	52,058 23
Recettes extraordinaires	»	66,135 55
Total des recettes	Fr.	<u>118,193 78</u>
Dépenses ordinaires	Fr.	43,219 99
Dépenses extraordinaires	»	72,938 22
Total des dépenses	Fr.	<u>116,158 21</u>

Balance.

Recettes de l'exercice	Fr. 118,193 78	Dépenses d. l'exerc.	Fr. 116,158 21
Solde en caisse de 1913	» 6,933 65	Déficit de 1913.	— —
Total	Fr. 125,127 43	Total	Fr. 116,158 21
Déficit pour balance	» — —	Sol. en caisse p ^r bal.	» 8,969 22
Balance	<u>Fr. 125,127 43</u>	Balance	<u>Fr. 125,127 43</u>

Bilan au 31 décembre 1914.

Détail :	ACTIF	Total
Capitaux	Fr. 499,711 11	
Intérêts échus impayés et rates à ce jour	» 12,560 15	
Cotisations impayées	» 2,875 —	
Autres redevances et prétentions.	» 3,435 —	
Mobilier	» 470 —	
Solde en caisse de l'exercice.	» 8,969 22	
Total de l'actif		Fr. <u>528,020 48</u>

PASSIF

Pensions échues au 31 décembre. . .	Fr. 39,985 —
Total du passif	Fr. 39,985 —
Fortune nette au 31 décembre 1914	Fr. 489,125 48

Bilan comparatif.

Au 31 décembre 1914, la fortune de la Caisse est de. . .	Fr. 489,125 48
Au 31 décembre 1913, la fortune de la Caisse était de	» 473,302 84
Augmentation	Fr. 15,822 64

Quelques observations sur certaines rubriques sont de nature à intéresser les sociétaires.

Capitaux.

D'abord, enregistrons avec plaisir l'augmentation constante du capital de dotation formé par des placements en général sûrs et rentables. Le rentier comprend actuellement 85 titres, dont 46 obligations hypothécaires.

Le Comité constatant la mauvaise volonté de deux débiteurs les a invités à rembourser le montant de leurs dettes, soit respectivement 2,000 et 2,800 fr.

Trois cédules dites de rachat faisant ensemble la somme de 451 fr. 49 doivent être considérées comme des non-valeurs, les signataires de ces titres ayant renoncé à l'enseignement depuis nombre d'années. Il y aura lieu de les radier du rentier.

Intérêt des capitaux.

Le caissier a constaté un fléchissement dans la régularité du paiement des intérêts. Cela tient sans doute au marasme économique créé par la terrible guerre européenne et atteignant, chez nous, surtout les petits propriétaires. Par contre, aucun prêt hypothécaire n'a été consenti en dessous du 5 %. La Banque cantonale fribourgeoise a, de son côté, offert spontanément la conversion d'une obligation à 4 ½ % en une nouvelle à 5 %. Nous lui en savons gré.

Amendes scolaires. — Une nouvelle ressource assurée à la Caisse par la loi de 1895 a été le versement du produit net des amendes pour absences scolaires dont le sommaire enregistré dans la comptabilité de la caisse de 1896 à ce jour est de 48,968 fr.

En 1914, le caissier a reçu :

1. De la Préfecture de la Sarine.	Fr. 1,047 60
2. » » de la Singine	» 581 90
3. » » de la Gruyère	» 413 90
4. » » du Lac	» 201 10
5. » » de la Broye	» 171 40
6. » » de la Glâne	» 192 35
7. » » de la Veveyse	» 236 35
Total	Fr. 2,844 60

Séances du Comité. — Le Comité a tenu, pendant l'année 1914, six séances, y compris la séance de relevée du 14 mai, pour l'examen des comptes. Le nombre des affaires traitées a été de 45. En outre, plusieurs questions ont été liquidées par correspondance. Une décision a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Terminons en souhaitant que l'année 1915 soit aussi favorable à notre institution que sa devancière et qu'elle nous apporte la perspective d'un avenir meilleur.

Villaz-St-Pierre, juin 1915.

Pour le Comité :

Le Secrétaire : PH. DESSARZIN.

❁

LE DEVOIR PRÉSENT EN SUISSE

On nous dit : Il ne faut plus parler de la guerre ;
Aujourd'hui, le moment est venu de se taire,
Car personne ne sait ce qui va se passer,
Et l'on n'y change rien, quoi qu'on puisse penser.
Les nouvelles qu'on a sont très contradictoires,
Chaque belligérant nous vante ses victoires ;
La vérité d'hier sera fausse demain,
Ça dépend du journal que l'on tient à la main.
Oh ! Je comprends fort bien qu'on parle de la sorte,
Mais cette obsession est chaque jour plus forte.
Quand on pense aux douleurs qu'éprouvent tant de gens,
A tant de malheureux, mutilés, indigents,
A ces enfants sans mère, à ces villes brûlées,
Aux deuils, aux grands blessés, aux femmes violées,
A toute cette fleur de jeunes gens tués,
A tous ces longs convois navrants d'évacués,
A tous ces fugitifs, chassés par la misère,
Dont les gémissements fendraient des cœurs de pierre,
A ces fleuves de sang, à ces trombes de fer,
C'est une vision qui monte de l'enfer.
Nous portons dans nos cœurs la patrie adorée,
Que nous voyons de champs de bataille entourée,
Nous demandons à Dieu de la garder du mal,
Et de la préserver d'un lendemain fatal.
Jamais nous n'aurons l'âme assez reconnaissante,
Pour Celui qui sur nous étend sa main puissante ;
Nous n'avons enduré ni le froid, ni la faim,
Nous avons toujours eu notre abri, notre pain.
Tandis que nos soldats veillent à la frontière
Notre sécurité demeure tout entière.
Tandis qu'autour de nous l'Europe est tout en feu,
Nous habitons en paix, ne pâtissant que peu.